

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 25 juillet 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Inès Pontiroli et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et M. Alain Bourgeois, directeur des infrastructures et des travaux publics.

Absence motivée : Dr. Jean Amyotte, conseiller.

M. Larose, Président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h32.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question du public.

**17-07-3181**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche commis bureau – Période temporaire
4. Services professionnels (Projet Pères Dominicains) – Approbation des critères de sélection
5. Avis de motion – Règlement 09-17 pour abroger 21-13 et 12-16
6. Dépôt - Règlement 09-17 pour abroger 21-13 et 12-16
7. Avis de motion – Projet de règlement no. 11-17 décrétant un emprunt et une dépense pour la préparation et la réfection de la chaussée du projet Lusk (chemins Brady, Kerr, Crégheur et croissants Ivan et Lusk)
8. Dépôt – Projet de règlement 11-17 décrétant un emprunt et une dépense pour la préparation et la réfection de la chaussée du projet Lusk (chemins Brady, Kerr, Crégheur et croissants Ivan et Lusk)
9. Préparation et pavage – Chemin Crégheur et projet Lusk - Appel d'offres 17TP015
10. Traitement de surface double - Projet Lusk - Appel d'offres 17TP016
11. Projet - Pavage et préparation du chemin Crégheur et projet Lusk – Contrôle de qualité
12. Projet de fourniture de conduites, drains, accessoires en polyéthylène et membrane géotextile
13. Étude géotechnique – Chemin Pères Dominicains - Tronçon de la route 148 jusqu'à 2km vers l'ouest
14. Chemin Pères Dominicains – Demande de subvention – Conception(RIRL)
15. Chemin Pères Dominicains – Demande de subvention– Réfection (RIRL)
16. Chemins Sapinière, River et Kennedy – Demande de subvention – Réfection (AIRRL)
17. Chemin de la Montagne phase 2, lot 1 – Demande de subvention – Surveillance des travaux (AIRRL)
18. Chemin de la Montagne phase 2, lot 1 – Demande de subvention– Réfection (AIRRL)
19. Chemin de la Montagne phase 2, lot 2 – Demande de subvention – Conception (AIRRL)
20. Chemin de la Montagne phase 2, lot 2 – Demande de subvention – Construction(AIRRL)
21. Entrée charretière du 31 chemin de la Sapinière
22. Pour discussion – Chemin du Pékan
23. Réparation du camion Dodge Ram 2004
24. Pour discussion - Règlement concernant les chemins de tolérance
25. Période de question du public
26. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**17-07-3182**

**EMBAUCHE D'UN COMMIS DE BUREAU POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un commis de bureau au service de l'urbanisme pour une période temporaire, afin notamment de palier à un congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE le commis pourrait aussi être attitré à la réception pour des remplacements durant la période des vacances;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne a été fait et qu'aucun membre du syndicat n'a postulé pour le poste ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tania Mainville occupe la fonction de commis de bureau depuis quelques semaines par l'entremise d'une agence de placement;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU que ce conseil embauche Mme Tania Mainville comme commis de bureau classe 1, pour une période temporaire de 3 mois, selon les termes de la convention collective, au taux horaire de 17,30\$.

Adoptée

**17-07-3183**

**SERVICES PROFESSIONNELS (PROJET PÈRES-DOMINICAINS)-APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désireuse de procéder à la réfection de la portion est du chemin des Pères Dominicains.

CONSIDÉRANT QUE le conseil accorde au directeur général et secrétaire-trésorier le mandat de lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour la production des plans et devis aux fins de procéder à un appel d'offre;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de plus de 25 000,00 \$ est prévue pour ce mandat de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les exigences, les critères d'évaluations, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation utilisés pour l'appel d'offres et le comité de sélection doivent être adoptés préalablement par le conseil municipal, tel que requis par l'article 936.0.1 du Code municipal;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte les critères de sélection révisés ainsi que la grille d'évaluation et de pondération proposés par le directeur général.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller **Brian Middlemiss**, du district **5** de la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'il y aura adoption à une séance subséquente, du règlement 09-17, pour abroger les règlements numéros 21-13 et 12-16 et pour décréter un emprunt et une dépense pour la préparation et la réfection de la chaussée du projet Lusk (chemins Brady, Kerr, Crégheur et croissants Ivan et Lusk) »

---

## DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

### PROJET DE RÈGLEMENT No. 09-17 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 21-13 ET 12-16 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR LA PRÉPARATION ET LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU PROJET LUSK (CHEMINS BRADY, KERR, CRÉGHEUR ET CROISSANTS IVAN ET LUSK)

CONSIDÉRANT le règlement 21-13 décrétant un emprunt et une dépense pour le pavage du projet Lusk (chemins Brady, Kerr, une partie du chemin Crégheur et croissants Ivan et Lusk) adopté le 24 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le financement prévu par le règlement 21-13 a été approuvé mais n'a jamais été utilisé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement 21-13 ;

CONSIDÉRANT QU'en août 2016 un autre règlement décrétant un emprunt et une dépense pour la réfection et le revêtement de la chaussée du projet Lusk (chemins Brady, Kerr et croissants Ivan et Lusk) a été adopté, soit le règlement 12-16 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'ouverture des soumissions, le financement prévu au règlement 12-16 s'avère à être insuffisant et qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil, le 25 juillet 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par:

Appuyé par:

### **ET RÉSOLU QUE**

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de préparation et de réfection de la chaussée du projet Lusk (chemins Brady, Kerr, Crégheur et croissants Ivan et Lusk), selon les estimations préparées par le directeur général, suite au processus d'appel d'offres, au montant de 400 846,31\$ incluant les frais, taxes et imprévus, le tout tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 400 846,31\$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 400 846,31 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute subvention ou contribution qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

ARTICLE 5 : Pour pourvoir à la moitié (50%) des dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe B, (taxation du projet Lusk), jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité.

ARTICLE 6 : Pour pourvoir à l'autre moitié (50%) des dépenses engagées pour les intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme

de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de chaque immeuble imposable, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité.

ARTICLE 7 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8: Les règlements 21-13 et 12-16 sont abrogés

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**17-07-3184**

**PRÉPARATION ET PAVAGE – CHEMIN CRÉGHEUR ET PROJET LUSK - APPEL D'OFFRES 17TP015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres via le système électronique SEAO pour procéder **aux travaux** de préparation et pavage du chemin Crégheur et du projet Lusk, afin d'obtenir des prix pour la réalisation de ce mandat.

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont fourni des propositions ;

<b>Entreprise</b>	<b>Prix soumis</b>
Nugent Construction Ltée	465 193,45 \$
Tom Orr Cartage	465 472,33 \$
Pavage Inter-Cité	526 254,49 \$
Construction Edelweiss	602 750,19 \$
Pavage Argenteuil	736 685,44\$

CONSIDÉRANT QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à l'analyse des documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE tous les fournisseurs ont soumis des offres acceptables et qu'aucune ne comporte d'erreur de calcul dans leurs prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE la proposition la plus avantageuse est conforme;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la proposition conforme la plus avantageuse découlant de l'appel d'offre, soit celle de Nugent Construction Ltée, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 09-17 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le tout sera financé par les règlements d'emprunt 03-16 et 09-17.

Adoptée sur division

La conseillère Mme Inès Pontiroli vote contre la résolution.

**17-07-3185**

**TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE - PROJET LUSK - APPEL D'OFFRE 17TP016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre via le système électronique SEAO pour procéder aux travaux de « Traitement de surface double – Projet Lusk », afin d'obtenir des prix pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont fourni des propositions ;

Entreprise	Prix soumis
Franroc (Sintra)	103 477,50 \$
Les Entreprises Bourget	121 275,63 \$

CONSIDÉRANT QUE le directeur des infrastructures et des travaux publics a procédé à l'analyse des documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE tous les fournisseurs ont soumis des offres acceptables, et qu'aucune ne comporte d'erreur de calcul dans leurs prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE la proposition la plus avantageuse est conforme;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la proposition conforme la plus avantageuse découlant de l'appel d'offre, soit celle de Franroc, division de Sintra Inc., le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 09-17 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le tout sera financé par le règlement d'emprunt 09-17.

Adoptée sur division

La conseillère Mme Inès Pontiroli vote contre la résolution.

**17-07-3186**

**OCTROI – CHEMIN CRÉGHEUR ET PROJET LUSK**  
**SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DE QUALITÉ**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions par invitation faite par la Municipalité de Pontiac pour le contrôle de qualité des matériaux dans le cadre du projet de préparation et pavage du chemin Crégheur et du projet Lusk

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a invité trois firmes à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT les trois (3) propositions reçues se déclinent comme suit :

Firme	Prix soumis (incluant taxes)
Groupe ABS	9 532, 58 \$
Englobe Corp.	11 420, 00 \$
SNC Lavallin	13 130, 15 \$

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accepte la proposition du Groupe ABS Inc. pour le contrôle de qualité (laboratoire) et pour le suivi des travaux du projet de préparation et pavage du chemin Crégheur et du projet Lusk », au montant soumis, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 09-17 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'entrepreneur doit fournir, avant le début des travaux, tous les documents administratifs requis aux documents d'appel d'offre.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE les fonds nécessaires pour financer ce projet proviennent des règlements d'emprunt 03-16 et 09-17.

Adoptée sur division

La conseillère Mme Inès Pontiroli vote contre la résolution.

**17-07-3187**

**PROJET DE FOURNITURE DE CONDUITES, DRAINS, ACCESSOIRES EN POLYÉTHYLÈNE ET MEMBRANE GÉOTEXTILE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la réfection de ponceaux désuets sur son territoire, pour des fins de sécurité et assurer le bon drainage, ainsi que la mise en œuvre de drainage par tranchée drainante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de quatre fournisseurs et qu'un seul nous a acheminé une proposition, soit le Magasin du Fermier Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ces conduites qui serviront aux opérations de réfection et de mise en œuvre seront installées par l'équipe des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur mineure de calcul a été décelée dans la soumission, nous avons refait les correctifs sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumis était de de 33 126,15\$, et corrigé il est de 33 124,70\$, incluant les taxes;

Il est

Proposé par : Thomas Howard

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à acheter les conduites tel que spécifié aux documents d'appel d'offre.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde un budget maximal de 33 124,70\$, taxes incluses, pour ces achats.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE ces dépenses soient attribués au poste budgétaire 02 32000 629 et au surplus affecté tel que décrit à la résolution 17-03-3045.

Adoptée

**17-07-3188**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PÈRES DOMINICAINS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac désire procéder à un appel d'offres par invitation, pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection du chemin des Pères Dominicains sur les 2km à l'est de la route 148 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du mandat consiste à la réalisation d'une étude géotechnique visant principalement à définir les conditions des sols sous-jacents pour ainsi donner les recommandations tant qu'à sa conception répondant le mieux possible aux besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'à la clôture de l'appel d'offres, il y avait trois (3) propositions, soient :

FOURNISSEUR DE SERVICE	PRIX PROPOSÉ (tx incluses)
Groupe ABS	10 127,23\$
SNC-Lavallin	16 931,39\$
Englobe corp.	10 250,02\$

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) propositions étaient conformes à l'esprit du devis;

Il est

Proposé par : Roger Larose

Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la proposition conforme la plus avantageuse découlant de l'appel d'offre, soit celle du Groupe ABS pour un montant de 10 127,23 \$ (taxes incluses).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le tout sera financé par le règlement d'emprunt 03-16.

Adoptée

**17-07-3189**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME**  
**« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET**  
**« REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES » (RIRL)**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PÈRES DOMINICAINS**

**Élaboration des plans et devis**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Collines a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

**17-07-3190**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME**  
**« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET**  
**« REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES » (RIRL)**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PÈRES DOMINICAINS**

**Réalisation des travaux d'amélioration**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Collines a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

17-07-3191

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET  
« ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
(AIRRL)  
PROJET DE RECHARGEMENT DES CHEMINS SAPINIÈRES, RIVER ET  
KENNEDY AINSI QUE LA RÉFECTION DE PONCEAUX**

**Réalisation de travaux d'amélioration**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

17-07-3192

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET  
« ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
(AIRRL)**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – PHASE 2 LOT 1**

**Surveillance des travaux**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la surveillance des travaux du projet de réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Thomas Howard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser la surveillance des travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

17-07-3193

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET  
« ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
(AIRRL)**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – PHASE 2 LOT 1**

**Travaux de réfection**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

**17-07-3194**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET  
« ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
(AIRRL)**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – PHASE 2 LOT 2**

**Plans et devis**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Thomas Howard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser la préparation des plans et devis pour les travaux d'amélioration selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

**17-07-3195**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
« PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL » VOLET  
« ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER  
LOCAL » (AIRRL)**

**PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – PHASE 2 LOT 2**

**Réalisation de travaux d'amélioration**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la

portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Inès Pontiroli

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a eu aucune question du public.

**17-07-3196**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Nancy Draper Maxsom  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h03 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*